

MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU
CONSACRÉE À LA CÉLÉBRATION ET À LA PROMOTION DE LA
JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION TOTALE DES
ARMES NUCLÉAIRES**

**DÉCLARATION DE
S.E.M. MARCEL AMON-TANOH
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

New York, le 26 septembre 2019

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

L'environnement sécuritaire international, tel qu'il nous a été donné de le constater, est marqué ces dernières années par la place de plus en plus prépondérante qui est accordée aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans les systèmes de défense de nombreux Etats.

Ces armes, qui ont causé des dégâts énormes à l'humanité, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, constituent un danger permanent pour la survie de la planète.

En outre, l'émoi suscité par l'extinction récente du Traité sur les Forces nucléaires à portée intermédiaire (Traité FNI), les projets de modernisation des armes nucléaires existantes et de leurs vecteurs, ainsi que l'impasse des pourparlers relatifs au nucléaire iranien et nord-coréen, commandent une prise de conscience véritable de la Communauté internationale.

Dans ce contexte, la célébration de la *Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires* garde toute sa pertinence.

Au moment où le Traité sur la Non-Prolifération nucléaire (TNP) aborde sa 50^{ème} année d'existence, il est contre-productif que les armes nucléaires continuent de partager notre quotidien, eu égard aux conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques de leur utilisation dans l'histoire récente de l'humanité.

C'est donc à juste titre que la majorité des Etats membres des Nations Unies ont négocié et adopté le 7 juillet 2017, le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN).

La Côte d'Ivoire, qui n'a jamais fait des armes nucléaires l'un des piliers de son système de défense, n'a pas voulu rester en marge de cet élan de prise de conscience généralisée.

Elle fut parmi les premiers signataires dudit Traité, lors de son ouverture à signature, le 20 septembre 2017.

Mon pays reste pleinement engagé en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaire et entend consolider, dans les meilleurs délais, son engagement en la matière, à travers le dépôt de ses Instruments de ratification du TIAN.

Monsieur le Président,

Notre responsabilité commune à l'égard de la préservation de la planète contre les méfaits des armes nucléaires passe inexorablement par la sauvegarde et le renforcement des Instruments juridiques existants qui ont fait la preuve de leur efficacité.

C'est pourquoi, mon pays regrette que le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN), conclu depuis 1996, ne soit pas encore entré en vigueur. Il invite par conséquent les Etats listés à l'annexe 2 du Traité, à honorer leurs obligations, afin de faire évoluer le statut de cet Instrument capital dans l'architecture de la non-prolifération nucléaire.

De même, la survie de l'Accord sur le nucléaire iranien (JCPOA), source de stabilité régionale et mondiale, est à placer au cœur de nos priorités, tout comme l'aboutissement des pourparlers relatifs à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Par ailleurs, nous exhortons les Etats-Unis et la Russie à renouer le fil du dialogue, en vue de la conclusion d'un Traité plus complet sur les missiles de croisières et les missiles balistiques au-delà de 500 km, en remplacement du Traité FNI. Nous les exhortons également au renouvellement en 2021 du Traité "NEW START" de réduction des arsenaux nucléaires stratégiques.

Enfin, le renforcement des mesures de confiance entre les Etats disposant de la technologie nucléaire, demeure nécessaire pour avancer sur la voie du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Dans cette attente, mon pays est d'avis qu'il est de la responsabilité des Etats disposant d'arsenaux nucléaires, de donner des garanties de non-recours auxdites armes en attendant leur destruction.

Le risque de détournement de ces armes par des acteurs non étatiques étant de plus en plus grand, ma délégation voudrait inviter à la vigilance quant aux conditions de leur stockage, afin de les préserver d'une utilisation inappropriée et de nous prémunir contre toute catastrophe écologique.

Dans la même veine, la conclusion d'un Instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives serait un gage de sécurité supplémentaire.

Monsieur le Président,

La préservation de notre environnement contre le risque de catastrophe nucléaire doit demeurer notre objectif commun.

C'est en définitive par notre engagement à garantir la sûreté de la planète, doublé de notre capacité à maintenir et renforcer les cadres multilatéraux de maîtrise des armements, que les générations futures sauront nous exprimer leur reconnaissance et louer notre responsabilité de garant du développement durable.

Je vous remercie.